



1188 Gimel, le 11 juin 2014

**CONSEIL COMMUNAL**

**GIMEL**

# RAPPORT

Sur le préavis municipal No. 6-2013  
présenté au Conseil Communal  
en sa séance du 6 décembre 2013

## **Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président  
REYMOND Philippe  
BUSSARD Alain  
MESSIEUX Cyril  
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

La commission des finances s'est réunie à 5 reprises en fonction des renseignements et des modifications qui sont intervenues suite à l'évolution du préavis et de l'amendement, et pour l'élaboration du présent rapport.

Pour rappel, la commission des finances a pour mandat l'analyse financière concernant les dépenses d'investissement de la commune.

Sur la base de la nouvelle loi et réglementation sur le tri et la valorisation des déchets, notre commune se doit de mettre à disposition de ses citoyens les infrastructures appropriées.

Cet investissement offre un service durable qui permettra une évolution démographique de notre village et de sa région.

La commission des finances salue la recherche de solutions plus économiques.

Sur le plan financier, l'investissement consenti est réalisable selon le plan des dépenses d'investissements 2013-2017.

On relève les subventions cantonales à hauteur de 18% sur la réorganisation de la déchèterie.

Il est opportun de bénéficier de ces subventions qui échoient à fin 2014.

Au vu de ce dernier élément, le coût définitif du réaménagement de la déchèterie et de la transformation du hangar existant est le suivant :

Coût total du projet de réaménagement optimisé TTC :	SFr. 791'125.-
A déduire :	
Subventionnement taux 18% :	SFr. 142'402.-
Total TTC après subventions cantonales :	SFr. 648'723.-
Coût total de la transformation du hangar existant TTC :	SFr. 150'000.-
Total général TTC :	SFr. 798'723.-

Les charges d'exploitation liées pour la déchèterie s'élève à SFr. 35'270.- et pour le hangar à SFr. 8'275.-, soit un total de charges annuelles estimé à SFr. 43'545.-

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal No. 6-2013 sur la réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant tel que présenté et :

- a) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation de la déchèterie tels que modifiés ci-dessus et la transformation du hangar existant après adoption par le Conseil d'Etat du PPA Au Croset et la mise à l'enquête publique ;
- b) D'allouer un crédit de SFr. 798'800.- pour exécuter ces travaux ;
- c) De financer ce crédit par un emprunt de SFr. 798'800.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;
- d) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires déchèterie et hangar voirie compris d'un montant estimé à SFr. 43'545.-

Le Président

Le Rapporteur

Les membres

